

Note sur les investissements français en Algérie (23 août 1956)

Légende: Le 23 août 1956, dans le cadre des négociations de Val Duchesse sur la mise en place d'un futur marché commun, Pierre Alby, secrétaire général adjoint du Comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne à la présidence du Conseil transmet une série de notes sur les investissements français en Algérie au cours de la période 1830-1955 et les investissements à prévoir dans les dix années à venir.

Copyright: (c) SGCICEE - Secrétariat général du Comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne

Avertissement: Ce document a fait l'objet d'une reconnaissance optique de caractères (OCR - Optical Character Recognition) permettant d'effectuer des recherches plein texte et des copier-coller. Cependant, le résultat de l'OCR peut varier en fonction de la qualité du document original.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/note_sur_les_investissements_francais_en_algerie_23_aout_1956-fr-bdfa7dc3-8697-43f7-8bb3-56a6ba12a4c5.html



Date de dernière mise à jour: 03/04/2017

PA/HC
23/8/56

mele la quire

cl

3768/2

Monsieur Louis ARMAND

Président du Conseil
d'Administration de
la S.N.C.F.

Conférence de Bruxelles

N° CB/ 0036

Notes établies par le Secrétariat général du
Ministre résidant en Algérie sur :

- les investissements en Algérie - inventaire
et perspectives d'avenir - Annexes 5
- les observations et conditions principales
à prendre en considération pour l'entrée de
l'Algérie dans la Communauté du marché
commun européen 1
- les conditions du commerce extérieur de
l'Algérie 1
- les échanges commerciaux de l'Algérie 1

8

Le Secrétaire général
adjoint,

ALBY

N O T E

SUR LES INVESTISSEMENTS EN ALGERIE -
INVENTAIRE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La présente note étudiera en deux parties les investissements réalisés en Algérie au cours de la période 1830-1955 et les investissements à prévoir dans les dix années à venir. Tous les chiffres relatifs aux investissements ont été reconvertis en francs valeur 1950.

I - LES INVESTISSEMENTS DE 1830 à 1955

Cette période se décompose en trois :

1°/ La période 1830 à 1900 caractérisée par l'absence d'autonomie financière de l'Algérie.

2°/ La période 1900 à 1948 caractérisée par un régime d'autonomie financière et une faible participation du budget métropolitain aux dépenses d'investissements en Algérie.

3°/ La période 1948 - 1955 caractérisée par l'intervention du Fonds de Modernisation et d'Équipement c'est-à-dire par une politique d'investissements financés dans leur très grande majorité par des prêts et subventions de la Métropole.

1°/ Période antérieure à l'autonomie financière de l'Algérie 1830-19

Les crédits publics destinés à financer des dépenses d'investissements provenaient soit du budget de l'État, soit des collectivités locales algériennes.

Les investissements de l'État pour l'Algérie au cours de cette période autant qu'il a été possible de les reconstituer s'élevaient à 601 millions de francs-or, soit 103 milliards de francs pour les investissements civils.

Leur répartition entre les secteurs bénéficiaires est la suivante :

Hydraulique et Colonisation	: 26 milliards
Communications	: 69 milliards
Bâtiments civils	: 6 milliards.

./...

Ces dépenses se répartissent à peu près également entre les années sauf une période de pointe de 1860 à 1869.

Dans le même temps les ressources des communes, départements et autres collectivités algériennes consacrées à des dépenses d'investissements se sont élevées à 28 milliards.

Les investissements réalisés au cours de cette période apparaissent donc faibles, 1,9 milliard par an en moyenne soit à peu près 10 % de l'ensemble des dépenses publiques relatives à l'Algérie.

D'autre part les secteurs de l'industrie et de la recherche minière n'ont bénéficié d'aucun concours public.

Les investissements privés sont très probablement très supérieurs aux investissements publics et proviennent certainement pour une part importante de l'autofinancement, mais il est impossible de les chiffrer.

2°/ Période 1901-1948

Le total des investissements civils publics se monte pour cette période à 490 milliards de francs 1950. Il se décompose ainsi :

Moyens de communication	336 milliards
Colonisation, hydraulique, agriculture ..	61 milliards
Recherches minières et équipement Électrique	20 milliards
Habitat et urbanisme	14 milliards
Équipements sociaux, culturels et administratifs	40 milliards
Grands travaux	10 milliards

Il s'y ajoute les investissements des	
Communes	30 milliards
Départements	15 milliards
Autres collectivités	10 milliards
Total	55 milliards

Le montant des investissements ressort en moyenne sur la période considérée à 11 milliards 5 par an, c'est-à-dire environ 6 fois plus que dans la période précédente.

Leur répartition fait apparaître une importance prépondérante donnée aux moyens de communication, l'apparition d'investissements culturels et sociaux et la faiblesse relative des investissements industriels publics et de recherche minière.

./...

Le financement de cet effort public a été fait :

- par des ressources fiscales algériennes pour 187 milliards
- par des emprunts dont les annuités étaient couvertes par le budget de l'Algérie pour 265 milliards
- par des subventions, prêts et avances de la Métropole pour 38 milliards.

L'Algérie a participé soit directement, soit par annuités d'emprunt à couvrir, à concurrence de 86 % de cet effort d'équipement; la Métropole directement pour 14 %.

Il est aussi difficile que pour la période précédente de chiffrer les investissements privés qui restent très certainement d'un ordre de grandeur au moins égal aux investissements publics.

3°/ Période 1948-1955

A - Investissements publics

Cette période est caractérisée par l'intervention du Fonds de Modernisation et d'Équipement et l'importance prise par les prêts et subventions de la Métropole dans le financement de la politique d'investissements en Algérie.

Les investissements publics (Algérie et collectivités locales) se sont élevés à 337 milliards de francs soit une moyenne de 56 milliards par an.

La répartition entre les secteurs bénéficiaires est à peu près la suivante :

70 à 72 % d'équipements économiques
25 % d'équipement social et culturel
3 % d'équipement administratif.

Les équipements économiques comprennent en particulier l'équipement électrique qui relevait autrefois du secteur privé, pour une somme moyenne de 10 milliards chaque année, et les crédits de recherche minière et pétrolière financée presque uniquement sur fonds publics au cours de cette période.

Les ressources nécessaires au financement de ces investissements sont à concurrence de 50 % environ d'origine métropolitaine.

Les concours du Fonds de Modernisation et d'Équipement se sont en effet élevés à 146 milliards auxquels se sont ajoutés 27 milliards de concours directs du Trésor. Les excédents du budget de l'Algérie (Caisse de réserve) et les emprunts algériens ont donc fourni 164 milliards.

./...

Du point de vue méthodologique, les chiffres donnés ci-dessus sont globaux. Ils font abstraction des rapports financiers entre le budget métropolitain et le budget algérien, sans tenir compte des concours qu'ils se prêtent réciproquement. Tout a été estimé comme si les concours métropolitains étaient affectés directement aux investissements publics. On peut d'ailleurs signaler, à titre d'indication, qu'en 1954 le solde net de ces concours réciproques s'élevait à 9 milliards au bénéfice de l'Algérie. Toutefois depuis l'exercice 1955-1956, à la suite des circonstances exceptionnelles qu'elle traverse, l'Algérie a dû demander un concours métropolitain pour assurer l'équilibre de son budget ordinaire :

Cette garantie d'équilibre s'est élevée à 2.750 millions en 1955-1956, elle est prévue pour 18.500 millions pour 1956-1957.

B - Investissements privés

Les résultats des travaux de comptabilité économique permettent d'évaluer les investissements privés au cours de la période.

L'épargne privée peut être estimée à 388 milliards, soit une moyenne de 64 milliards par an.

Cette épargne a été utilisée, à concurrence de 349 milliards, à financer des investissements locaux, soit une moyenne annuelle de 58 milliards très voisine des investissements publics.

Cependant, ces investissements privés ne se sont pas développés en dehors de toute intervention des crédits publics.

En effet, ces investissements ont été favorisés par les diverses mesures appliquées en Algérie pour alléger les charges d'équipement des entreprises et encourager la construction immobilière.

Ainsi, le budget algérien a versé en bonification d'intérêts à ce titre 695 millions et 757 millions au cours des deux derniers exercices.

En outre, les entreprises algériennes agréées au plan d'industrialisation bénéficient d'une ristourne de la taxe à la production qui constitue un véritable remboursement de leur charge d'équipement. Cette aide représente pour le budget algérien une charge de l'ordre de 430 millions chaque année. Il faudrait ajouter à cette aide celle difficilement chiffrable provenant de l'exonération de l'impôt sur les B.I.C.

D'autre part l'économie algérienne bénéficie de l'intervention des établissements de crédit spécialisés. En dehors du rôle qu'ils jouent comme organismes intermédiaires de réescompte ces établissements ont fourni 2.940 millions de ressources sous forme de subventions, dotations ou emprunts en 1955.

./...

II - LES INVESTISSEMENTS A PREVOIR AU COURS DES DIX PROCHAINES ANNEES 1956-1966 -

Les travaux effectués par le Groupe d'études présidé par M. MASPETIOL et les Administrations d'Alger permettent de chiffrer les besoins d'investissements de l'Algérie pour les dix années à venir.

L'objectif à atteindre est une augmentation du niveau de vie de 6,3 % par an. En tenant compte de l'accroissement démographique évalué à 2,5 % par an, c'est donc une augmentation réelle du niveau de vie de 3,8 % par an, qu'il s'agit d'obtenir.

Il ne s'agit naturellement pas d'une augmentation uniformément répartie entre toutes les classes de la population. L'accroissement doit porter essentiellement et en premier lieu sur les classes actuellement les plus défavorisées.

Compte tenu des hypothèses de liaison et d'évolution admises cet objectif suppose un concours métropolitain croissant de 15 milliards par an pour atteindre 150 milliards en 1962, auxquels devront s'ajouter 15 milliards d'apports directs du Trésor public.

Un investissement privé au moins égal à l'effort public comportant 80 milliards par an en début de période pour atteindre 325 milliards en fin de période dont environ 210 d'équipements neufs.

Le déficit du commerce extérieur devrait se stabiliser à 200 milliards par an contre 80 aujourd'hui.

La répartition des investissements entre les différentes branches n'est pas définitivement fixée. Elle fait actuellement l'objet d'études. Dans une première approximation destinée à être modifiée, elle était prévue dans les proportions suivantes :

Industrie	: 29 %
Agriculture	: 19 %
Logement	: 1 %
Investissement social et culturel	: 14 %
Communications	: 18 %

* * *

La France s'est donc engagée en Algérie à un effort financier et parallèlement technique sans précédent. L'aide à l'équipement de l'Algérie en 1955-56 représente à elle seule 0,4 % du produit national brut métropolitain.

./...

Ces engagements sont dans la ligne de l'accroissement continu des investissements publics depuis 1830 comme le font apparaître les chiffres moyens par années :

1850 - 1900	:	1,9	milliards
1900 - 1948	:	11	-
1948 - 1955	:	56	-
1956 - 1966	:	136	-

Ce n'est qu'au prix de cette aide extérieure massive que l'Algérie évitera de voir s'accroître l'écart entre son niveau de vie et celui des pays européens.